Compte-rendu du
Conseil municipal du 9 novembre 2021

Début de séance : 20h00

Etaient présents :
Le maire Sébastien CAILLEAU, Stéphane FROGER, Jérémie LEMOINE, Emeline PAMBOURG, Christelle REVEILLERE, Clovis SOULARD, Virginie GUILLET, Aymeric PERRIN de BOISLAVILLE, Kévin PERCEVAULT, Christine DEROUINEAU, Jean-Luc GIRARD.
Déborah CREPELIERE secrétaire de mairie.

Le maire ouvre la séance, Jean-Luc GIRARD est nommé secrétaire de séance. Avant de commencer l'ordre du jour, le maire propose de reporter les points **12, 13, 14, 16 et 19** au conseil prévu le 07 décembre 2021 à 20h00 et d'ajouter **4 nouveaux points** à l'ordre du jour ce qui est accepté par le conseil. Il est également ajouté une discussion concernant la vente d'un terrain appartenant à la mairie ainsi que la location de caves à l'association de chasse.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15-10-2021 :

Le procès- verbal du conseil municipal du 15.10.2021 est approuvé à l'unanimité. Le maire apporte une correction à ce compte-rendu à savoir « l'arrêt de bus au lieu-dit ROUSSE est refusé » En effet, ce refus fait suite à la création de l'arrêt de bus aux Landes le mois précédent.

2- Arrêtés, délibérations et décisions du maire depuis le dernier conseil municipal :

Le maire informe le conseil des décisions prises qu'il a prise depuis le dernier conseil municipal :

- Mise en location d'un logement au- dessus de la mairie.

- A partir du 17/11/2021, un vendeur de pizzas ambulant viendra tous les mercredis sur le parking de la salle des fêtes. Le flyer sera déposé sur le site de la commune.

- La voiture de la commune a été réparée (contrôle technique et pneus...).

- Un sinistre dégâts des eaux a été déclaré auprès de notre assurance GROUPAMA suite à l'éclatement d'un chauffe- eau dans un appartement situé au- dessus de la mairie.

- Les poteaux EDF « oubliés » sur la place de retournement à la RUE seront enlevés prochainement.

-Le maire informe également les conseillers qu'il a souscrit à une assurance responsabilité civile en tant qu'élu afin que les conseillers et lui- même soient couverts en cas d'accident dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

3- Point sur le poste de secrétaire de mairie :

Déborah CREPELIERE est embauchée depuis le 03/11/2021 en tant que secrétaire de mairie. Elle s'est présentée au conseil. Elle est inscrite à deux sessions de formation les 29.11.21 et 30/11/21 prochains concernant « la reprise de sépultures et la gestion du foncier dans le cimetière communal » ainsi que « la dématérialisation de l'application du droit des sols ».

4- Election du 3ème adjoint suite démission acceptée par la préfecture d'Emeline PAMBOURG :

Virginie GUILLET se porte seule candidate.

Résultat du vote :	Virginie GUILLET	9 voix (élue)
	Nul	1 (Aymeric De BOISLAVILLE ne s'étant pas présenté)
	Blanc	1

Virginie Guillet est élue à la majorité des voix 3ème adjointe.

5- Choix des délégués CCID :

Le conseil propose 6 personnes : Pascal TESSIER, Alexandre BRANCHEREAU, Marie-Claude FOUCHARD, Stéphane FROGER, Virginie GUILLET et Jean-Luc GIRARD
Le choix des délégués CCID est voté à l'unanimité.

6- Contrôle qualité de l'air :

A l'unanimité, le conseil autorise le maire a demandé des devis auprès d'organismes de contrôle de qualité de l'air. (contrôle concernant principalement les classes de l'école).

7- Convention RASED Gennes-Val-de-Loire :

Cette convention concerne le soutien scolaire pour les élèves en difficulté.
A l'unanimité, le conseil donne son accord pour signer la convention RASED avec la commune Gennes- Val- de- Loire.

8- Constitution d'un groupe d'acteurs locaux : inventaire des zones humides :

Le nouveau groupe sera composé de : Thomas BEAUCOURT, Alexandre BRANCHEREAU, Jacqueline TREUILLIER, Frank DEROUINEAU, Hubert GOURICHON, Jean-Luc GIRARD.
A l'unanimité, le conseil valide la constitution du nouveau groupe d'acteurs locaux concernant l'inventaire des zones humides.

9- Convention SAUR : contrôle de mesure débit/pression des poteaux incendie :

Le contrôle des mesures débit/ pression des poteaux incendie s'effectue tous les 3 ans.
A l'unanimité, le conseil donne son accord au maire pour signer la convention avec la SAUR.

10- Avenant convention d'objectif et de financement CAF :

A l'unanimité, le conseil autorise la signature de l'avenant convention objectif et financement de la CAF.

11- Cérémonie des vœux du maire 2022 :

A l'unanimité, le conseil fixe la date du samedi 15/01/22 à 14 heures pour la cérémonie des vœux du maire 2022.

12- Approbation de la réalisation des travaux d'électricité et de plomberie d'ordre d'entretien courant et d'urgence par l'entreprise de M. Stéphane FROGER (point n°15 initialement prévu à l'ordre du jour envoyé le 03/11/2021) :

A l'unanimité, le conseil donne son accord pour que la réalisation des travaux d'entretiens courants soient effectués par l'entreprise de M. Stéphane FROGER.

13- Validation du devis concernant la formation des élus (point n°17 initialement prévu à l'ordre du jour envoyé le 03/11/2021) :

A l'unanimité, le conseil valide le devis de 1460 euros concernant la formation intitulée « Comprendre le budget de la commune ».
Seront présents lors de cette formation prévue le samedi 27 Novembre 2021 : le maire M. Sébastien CAILLEAU, Stéphane FROGER, Jérémie LEMOINE, Christelle REVEILLERE, Aymeric PERRIN De BOISLAVILLE, Kévin PERCEVAULT, Christine DEROUINEAU et Jean-Luc GIRARD.

De plus, il a été mentionné que la formation suivie par Déborah CREPELIERE le 29.11.2021 représentera un coût de 98 euros (80 euros formation+ 18 euros repas). Le conseil valide à l'unanimité cette dépense qui sera à inscrire au budget.

POINTS SUPLEMENTAIRES

14- Embauche d'un agent recenseur dans le cadre du recensement des habitants de la commune :

Le recensement de la population de la commune de Dénezé- sous- Doué est prévue du 21/01/2022 au 19/02/2022. A cet effet, la commune doit procéder à l'embauche d'un agent recenseur.
Une formation est prévue les 06/01/22 et 13/01/22. Une annonce d'offre d'emploi sera déposée sur Pôle emploi ainsi qu'INDEED.
A l'unanimité, le conseil donne son accord pour l'embauche d'un agent recenseur pour la période du 21/01/2022 au 19/02/2022.

15- Modification de la délibération du conseil municipal du 15/10/2021 sur les pouvoirs du maire (Point n°20) :

Historique :

Lors du conseil municipal du 15/10/2021, aucun montant maximum autorisé par le conseil municipal n'avait été voté concernant le fait de mobiliser ou de rembourser les lignes de trésorerie. « Point n° 20 : Mobiliser ou rembourser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ».

A l'unanimité, le conseil valide donc un montant de 10 000 euros maximum concernant la mobilisation ou le remboursement des lignes de trésorerie.

16- Commission des aînés :

La commission propose d'offrir à l'occasion de Noël, un colis gourmand à tous les habitants nés en 1951 et avant (70 ans et +). Le budget prévisionnel est estimé à environ 1100 euros.

A l'unanimité, le conseil donne son accord pour qu'un budget prévisionnel d'environ 1100 euros soit alloué à la commission des aînés.

17- Commission embellissement- fêtes de Noël :

La commission embellissement souhaitent acheter à l'occasion des fêtes de Noël diverses décorations (projecteur, sapins etc..) pour un budget d'environ 250 euros. Tous les habitants de la commune seront invités à participer à la pose des décorations le samedi 04 Décembre 2021 à partir de 9 heures.

A l'unanimité, le conseil donne son accord pour qu'un budget prévisionnel d'environ 250 euros soit alloué à la commission embellissement à l'occasion des fêtes de Noël.

Points terrain mairie :

- Projet de M/ Mme Dauvergne : M/ Mme DAUVERGNE souhaite procéder à l'achat du terrain situé rue de la Caverne et appartenant actuellement à la mairie. Il est proposé aux membres du conseil disponibles le jeudi 11.11.2021 de se rendre sur place avec le maire afin de voir en quoi consiste le projet de M/ Mme DAUVERGNE.

- Location des caves rue de la Caverne par l'association de chasse : L'association de chasse souhaitent louer les caves situées rue de la Caverne afin d'en faire un lieu de réunion pour leur association. Une interrogation a été soulevée en ce qui concerne le paiement ou non d'un éventuel loyer.

Le maire clôture la séance à 22h00 et valide la date du prochain conseil municipal qui aura lieu le 07 Décembre 2021 à 20h00.

MAIRIE DE DENEZE-SOUS-DOUE Maine-et-Loire